

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	8 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 25 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 55 ^m matin.	4 » 39 ^m »	11 » 45 ^m soir.
5 h 1 ^m soir.	12 » 55 ^m soir.	2 » 37 ^m soir.	3 » 52 ^m soir.	4 » 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 41 ^m matin.	11 » 7 ^m »	11 » 45 ^m soir.
10 h 27 ^m »	5 » 45 ^m »	7 » 40 ^m »	9 » 27 ^m »	9 » 55 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 ^m »	—	—	—

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire. (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 11 Février.

Fidèle à son programme de progrès et de liberté, le nouveau cabinet vient de saisir la Chambre de deux projets modifiant notre législation municipale. Le premier est relatif à la nomination des maires et des adjoints dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton.

Le second tend à l'abrogation des dispositions législatives en vertu desquelles les contribuables les plus imposés sont adjoints aux conseils pour participer au vote des emprunts municipaux.

Ces deux projets se complètent l'un par l'autre : ils constituent ensemble la réforme communale que le suffrage universel a réclamée, comme on pourrait s'en convaincre par le dépouillement des cahiers électoraux de la dernière grande consultation.

Des deux projets résultant de l'initiative gouvernementale, celui relatif à la nomination des maires ne soulève pas d'objections sérieuses.

L'expérience de la loi de juillet 1876, qui a donné à 33,000 communes le droit de choisir leurs maires, est décisive ; les conflits avec les représentants du pouvoir central, sont devenus plus rares depuis cette époque, et, quand ils éclatent, leur solution ne se fait guère attendre, car ils n'offrent en général aucun caractère de gravité. Les rapports des préfets sont unanimes sur ce point. Le projet de M. Goblet étend ce même droit

à toutes les autres communes, sauf celle de Paris.

Cette extension des franchises municipales est rigoureusement logique. On ne saurait refuser à trois mille communes la liberté qu'on accorde aux trente-trois mille autres.

L'unification du régime municipal s'imposait donc, et en prenant l'initiative de cette réforme, le nouveau cabinet reste, non seulement fidèle à son programme, mais il répond aux vœux manifestes du suffrage universel, et par conséquent, aux désirs des deux assemblées législatives.

En revanche, les raisons qui déterminent le gouvernement à renoncer à l'adjonction des plus imposés susciteront certaines critiques.

L'intervention des habitants notables de la localité dans le vote des emprunts municipaux, a pour objet d'empêcher les entraînements auxquels peuvent s'abandonner les conseils élus.

Dans la pensée du législateur, cette intervention est une garantie de plus pour les contribuables, et un gage de bonne administration. Si le projet de M. Goblet est adopté, les plus imposés ne seront plus convoqués quand il s'agira d'engager les ressources du budget communal. Est-ce à dire que les fonds municipaux seront gaspillés ? Non certes ! Car si tous les gros contribuables ne font point partie des conseils, presque tous les conseils recrutent leurs membres parmi les gros contribuables. Il y a sans

doute des exceptions, mais c'est là la règle générale.

Quoi qu'il en soit, cette question mérite d'être étudiée avec maturité. En proposant la réforme municipale, le cabinet a voulu tenir ses promesses.

Que le Parlement suive cet exemple et qu'il se mette lui aussi résolument à l'œuvre.

Revue des Journaux

On lit dans la Paix :

La discussion récente et le vote qui l'a terminée peuvent donc se ramener à ceci : il y a une majorité acquise au cabinet. Si les interpellateurs se sont proposé de faire la démonstration de ce fait, on ne peut que leur savoir gré d'avoir persisté, malgré leurs amis, dans leur projet.

Grâce à eux, le ministère a maintenant son acte de naissance en règle. La Chambre a sanctionné par son vote les décrets qui l'ont institué. Le cabinet, dégagé de toute préoccupation quant à l'accueil qui pouvait lui être fait, surtout à cause de ce point délicat de la révision, devient libre de son action et peut se consacrer entièrement à la prompt présentation des projets de loi par lesquels il doit affirmer, sans tarder, sa politique libérale et progressive.

A tous ces points de vue on peut dire que le débat qui vient d'avoir lieu, malgré son apparente stérilité, n'a pas été une journée perdue pour les intérêts du pays.

On lit dans le XIX^e Siècle :

Que l'on travaille enfin ! C'est le vœu du pays, et c'est la seule règle de conduite que suggèrent à cette heure le patriotisme et la sagesse aux hommes de bonne volonté. Pour la Chambre des députés, il n'y aura pas non plus de meilleure réponse à opposer à des dé-

tracteurs qui lui viennent d'un côté où naguère on ne les aurait point attendus et qui mènent contre elle à cette heure une assez odieuse campagne de dénigrement. La Chambre sera violemment attaquée, elle l'est déjà. Qu'elle montre donc de quel côté est l'esprit politique, l'amour des intérêts du peuple, le dévouement sincère au progrès des institutions et des mœurs !

SÉNAT

Séance du 9 février.

M. Peyrat est proclamé vice-président du Sénat pour l'année 1882, par 152 voix sur 192 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Batbie sur la garantie des droits des citoyens.

M. Batbie dit que sa profession tend à fortifier les garanties nécessaires pour assurer la protection de la propriété privée, la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile.

Il repousse les conclusions du rapport qui tendent au rejet de la prise en considération.

L'orateur s'attache à démontrer que les garanties qu'il veut introduire dans la loi sont indispensables et pratiques.

Il dit que la liberté individuelle est compromise par ce fait que, dans certains cas, elle est protégée non par les tribunaux ordinaires, mais par la juridiction administrative. Encore même certains jurisconsultes prétendent-ils qu'il y a des cas où les atteintes contre la liberté individuelle ne pourraient être l'objet d'un recours.

L'orateur examine la condition d'inviolabilité du domicile ; en cette matière encore la loi exonère l'agent inférieur qui n'a fait qu'exécuter un ordre hiérarchique. Donc il n'y a pas garantie suffisante, et la juridiction en ce cas est aussi la juridiction administrative.

L'orateur souhaite que la majorité d'aujourd'hui tienne le langage qu'elle tenait quand elle était en minorité. En Angleterre, on dit : « Le vent et la tempête peuvent entrer dans le domicile de l'ouvrier, mais le roi, jamais ! » Il termine en exprimant

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(37) du 11 Février 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Ce qu'il allait se décider à faire lui parut à lui-même, malgré l'endurcissement de son cœur, d'une affreuse cruauté, mais il le fallait, il n'avait point le choix des moyens.

Il sentit qu'il serait perdu s'il se trouvait en présence de cet individu ; et il s'applaudit de la chance qui, dans ce cas encore, le favorisait merveilleusement, en mettant ce dangereux personnage dans l'impossibilité de l'approcher.

Il releva la tête comme un homme qui a pris un parti, et, regardant Riedel d'un air moitié dédaigneux, moitié menaçant, il dit :

— Ne m'en parle point ! J'ai vu dans cette dernière guerre assez de morts et de mourants et ne veux plus voir devant mes yeux un semblable spectacle. Il peut bien s'en aller sans moi. Va lui dire cela de ma part et en même temps remets-lui cette lettre de mon... père, avec ordre formel de tout te donner, clefs et papiers, s'il ne veut pas que je lui mette sur les bras la police du village ou même le bailli von der Leyen : et maintenant, marche !

En même temps il tira de la poche de sa tunique la lettre de son père, qui lui avait déjà rendu un si grand service, et il la remit au jeune serviteur, qui resta bouche bée et comme pétrifié de frayeur.

Le pauvre serviteur ne put un bon moment bouger de place ; il était atterré.

Il fut durement réveillé, car Wenz se leva impatient et s'écria en lui donnant un violent coup sur l'épaule :

— Eh bien ! marmotte ! réveillons-nous, ou par tous les diables, je te donnerai des jambes !

Le jeune homme tressaillit sous ce coup violemment asséné ; puis, sans dire un mot, sans jeter un coup d'œil sur son maître si brutal, il prit la lettre et s'enfuit comme un possédé.

Un rire cynique de Wenz l'accompagna.

— Voilà qui est fait ! dit-il. Il n'a qu'à dire maintenant que le nouveau seigneur de Beuren est le diable en personne, on le croira sans peine, et de cette manière on me laissera en paix, je présume. Mais si le gaillard continue à marcher de ce train, il sera bientôt de retour, et je n'ai point de temps à perdre.

Une subite métamorphose se produisit tout à coup dans cet homme.

Il s'élança dans la salle voisine et il y promena des regards avides.

C'était un petit salon de jeu et de musique richement orné.

Il ne s'y arrêta point ; il voulait simplement jeter un coup d'œil général sur tout l'intérieur du château, qu'en sa qualité de fils de la maison il était forcé de connaître au moins quelque peu.

Il courut de pièce en pièce, monta au premier étage, redescendit dans l'aile opposée.

Partout, la richesse et l'opulence ; meubles précieux, rideaux de soie, draperies richement nuancées ; lits moelleux et immenses armoires renfermant, sans nul doute, du linge et des habits.

Dans la dernière salle, qui attenait de nouveau au grand salon principal, il s'arrêta plus longtemps ; il était toujours en proie à la même surexcitation et il cherchait en vain un peu de repos.

Ce devait avoir été le cabinet de travail du défunt comte, car les meubles en étaient plus simples et dénotaient un usage plus fréquent.

Une immense commode sculptée servant de bureau, attira surtout ses regards avides.

— C'est là, dit-il, que s'asseyait le vieux, c'est là qu'il écrivait, c'est là qu'est son argent, murmura-t-il, avec un regard sinistre, et en appliquant sur le meuble ses deux mains ouvertes.

Il secoua la serrure de toutes ses forces, mais ce fut en vain.

Au même moment se fit entendre le bruit de la grande porte qui se refermait, indiquant que le garde-chasse était de retour.

Wenz s'empressa de retourner au salon et s'étendit de nouveau sur le sofa, dans une attitude analogue à la première ; au même moment Riedel entra essoufflé et tout hors d'haleine.

Le jeune garçon portait un gros trousseau de clefs, la lettre que nous savons, et de plus un morceau de papier.

Avant même qu'il eût prononcé un seul mot Wenz l'interpella, mais cette fois sur un ton affable, sans doute afin de ne point trop effaroucher son serviteur et de ne point trop se faire détester de lui.

— Je vois, dit-il, que tu as rempli ta commission avec zèle et promptitude. C'est bien et j'aime cela ; si tu continues à te conduire de la sorte, nous nous entendrons toujours à merveille ; maintenant, que t'a-t-on répondu ?

Riedel se sentit effectivement tranquilisé par le ton et les paroles de son maître, et après avoir posé sur la table le trousseau de clefs et la lettre, il lui tendit le bout de papier qu'il tenait, en disant :

— J'ai fait part à M. Godfried de l'ordre de Monseigneur et je lui ai remis la lettre. Il s'est contenté d'y jeter un coup d'œil et m'a fait remettre les clefs par M. le curé ; après quoi il a écrit quelques lignes pour Votre Seigneurie sur le papier que voici. Le pauvre homme est bien malade et il a été bien chagrin de ne point pouvoir revoir son jeune maître ; il en a versé des larmes, mais il espère que Dieu le remettra assez dans quelques jours pour qu'il puisse lui-même venir vous présenter ses hommages.

Wenz haussa les épaules d'un air d'indifférence, tandis qu'il s'efforçait de déchiffrer les lignes tracées sur le papier.

[A suivre.]

l'espoir que le Sénat prendra en considération une proposition fondée sur la justice et la raison. (Applaudissements à droite).

Après quelques mots de M. Ronjat, M. Niard, rapporteur de la commission d'initiative parlementaire, combat la proposition de M. Batbie comme devant amener la confusion des pouvoirs et comme étant l'expression d'une rancune politique. (Exclamations à droite.)

Il analyse cette proposition et s'attache à démontrer qu'elle constitue une atteinte profonde à l'ordre public. Il soutient que lors de l'application des décrets du 29 mars 1880, tous les agents inférieurs étaient couverts par les ordres de leurs supérieurs. Sans cela, dit le rapporteur, la volonté de la Chambre qui avait imposé au gouvernement l'obligation d'exécuter les lois contre les congrégations n'eût pas été exécutée et la souveraineté nationale n'eût pas été obéie. L'orateur cite l'opinion de M. Batbie reconnaissant, dans l'un de ses ouvrages, le droit du gouvernement de dissoudre les congrégations non autorisées. (Rires à gauche).

M. Batbie, dit l'orateur, s'étonne de ne plus trouver l'appui de l'école libérale, qui d'après lui, aurait soutenu autrefois les principes sur lesquels s'appuie la proposition. C'est qu'alors elle avait à combattre le pouvoir personnel. On n'avait ni la liberté de la parole, ni la liberté de la presse, ni la liberté de la tribune. (Applaudissements à gauche.) Il termine en demandant le rejet de la prise en considération.

M. Laboulaye soutient que la proposition de M. Batbie est tout à fait conforme à l'esprit moderne.

M. Humbert, ministre de la justice, garde des sceaux, déclare se rallier aux conclusions de la commission. Son motif principal, c'est qu'en approuvant la proposition, on semblerait condamner l'exécution des décrets du 29 mars.

Il est procédé au vote sur les conclusions de la commission.

Ces conclusions, qui tendent au rejet de la prise en considération, sont adoptées par 157 voix contre 101.

Séance publique samedi.

Informations

Judi matin, à dix heures, a eu lieu au Palais de l'Industrie, l'ouverture du concours général agricole qui doit durer jusqu'à mercredi prochain. La plupart des machines à vapeur ont été mises en mouvement, et de nombreux curieux se pressent pour en étudier le fonctionnement.

Les jorjs ont commencé immédiatement leur travail d'examen. Dimanche, le président de la République, accompagné du ministre de l'agriculture et du commerce, visitera l'exposition. Jeudi aura lieu la distribution des prix qui sera vraisemblablement présidée par M. Tirard.

Un télégramme de Gènes annonce que M. Gambetta est arrivé dans cette ville, qui est comme on sait, le berceau de sa famille. C'est dans le plus strict incognito qu'il s'y est rendu, et il ne fera qu'y passer. Toutefois, quoi qu'en disent les journaux, on ne sait pas encore quand il rentrera à Paris.

Paris, 10, soir.

Il y a eu ce matin conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet. On s'est occupé de nouveau du projet sur la réforme judiciaire, et il est probable que ce projet sera terminé dans quelques jours.

Le conseil s'est occupé ensuite des traités de commerce et particulièrement des nouvelles propositions faites par l'Angleterre. Ces propositions constituent une légère concession, mais il s'en faut de beaucoup encore qu'on soit près de s'entendre.

Enfin, les ministres ont eu une longue conversation au sujet des nominations d'ambassadeurs et de commandants de corps d'armée qui sont attendues depuis plusieurs semaines. Rien n'a été et ne pouvait, d'ailleurs, être décidé, mais il est probable que ces nominations seront arrêtées et signées par le président de la République dans le conseil de samedi.

C'est seulement demain samedi ou lundi, que M. de Freycinet s'installera dans les appartements particuliers de l'hôtel des affaires étrangères.

Le Journal Officiel publiera demain les décrets reconstituant à nouveau les services des colonies que M. Gambetta avait, comme on sait, fait rattacher au ministère du commerce.

Une dépêche d'Alger annonce qu'une violente explosion s'est produite à Malakoff, près Orléansville, dans les circonstances suivantes :

L'autorité militaire avait placé dans des caves voisines de l'école un dépôt de munitions pour alimenter les colonnes volantes ou pour les besoins locaux en cas de troubles. Les enfants venaient à peine de quitter l'école lorsque l'explosion a retenti. L'école s'est effondrée et, sur cinq arabes étendus près de là au soleil, trois ont été tués et deux blessés. L'instituteur a reçu une légère contusion. On attribue l'explosion à un bout de cigarette jeté dans la cave par le soupirail.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

La commission des finances du Sénat a élu président M. Calmon en remplacement de M. de Freycinet, et M. Dauphin, vice-président, en remplacement de M. Varroy.

Sur le rapport du ministre de la marine, il est institué une commission chargée d'examiner la situation actuelle, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement des invalides de la marine et d'étudier les modifications qu'il serait reconnu nécessaire d'y introduire.

M. Calmon, vice-président du Sénat, a été nommé président de cette commission.

La Chambre des députés vient d'être saisie d'un projet de loi ayant pour but de modifier l'article 4 de la loi du 27 juillet 1870 sur les droits fiscaux frappant les échanges d'immeubles ruraux non bâtis.

Aux termes de ce projet, à dater de sa promulgation, il ne sera perçu qu'un franc fixe pour tout droit de transcription et d'enregistrement, au lieu de la taxe proportionnelle de 0, 20 c. 0/0.

En outre, l'obligation de la contiguïté des parcelles à échanger est supprimée; les conditions d'ancienneté ou d'origine du titre de la propriété, et la limitation à 50 ares de la contenance échangeable sont également abolies.

L'Annuaire du Lot, publié avec l'autorisation de M. le Préfet, par MM. les chefs de division de la préfecture, vient de paraître.

Ce recueil contient au point de vue statistique et administratif les renseignements les plus complets et les plus récents. La page 267 donne les changements survenus en cours d'impression.

La partie historique, qui traite du Quercy à la fin du XVII^e siècle, est due à notre compatriote M. Bandel, Censeur au Lycée de Marseille. Nous nous proposons de publier ce travail important dans le Journal du Lot, certain qu'il intéressera nos lecteurs.

Sous tous les rapports, l'œuvre de MM. les chefs de division est consciencieusement traitée et l'Annuaire présente pour le public une utilité incontestable.

Hors session, le Conseil municipal de Ville-neuve a signé une pétition demandant le tracé par Agen du chemin de fer transpyrénéen.

Le gouvernement a l'intention d'organiser prochainement un congrès d'ingénieurs qui se réunira à Toulouse, et qui aura pour mission d'étudier, dans tous ses détails, le projet de création du canal océano-méditerranéen.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les nombreux avantages qui résulteraient de la création de ce canal destiné à unir la Méditerranée à l'Océan, et nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement prend en très sérieuse considération ce projet, puisqu'il organise un congrès qui sera, très probablement, présidé par M. de Lesseps.

Le Comité de la Loterie algérienne a versé jusqu'à ce jour, entre les mains des gagnants, la somme de 733,000 fr.

Une somme de 268,000 francs, dans laquelle figure le lot de 50,000 et un lot de 25,000, reste donc à toucher par les propriétaires des numéros sortis.

Allons, que l'on consulte encore une fois ses billets!

Les écoles communales d'instituteurs et d'institutrices viennent d'être pourvues, par mesure générale, d'appareils à projections pour l'enseignement des sciences physiques et naturelles.

Le ministre de l'instruction publique, voulant vulgariser ce mode d'enseignement et en faire apprécier tous les avantages, dans les communes rurales comme dans les villes, a décidé qu'un certain nombre d'appareils analogues seraient acquis pour les écoles primaires publiques.

Le mois de février, dans lequel nous venons d'entrer, n'a que vingt-huit jours, tout le monde sait ça; mais s'est-on jamais demandé pourquoi ce mois n'a que vingt-huit jours et tous les quatre ans vingt-neuf? C'est une question bien simple et pourtant généralement ignorée.

Ce fut en l'an 46 avant notre ère que Jules César, d'après les calculs astronomiques, fixa l'année civile à trois cent soixante-cinq jours. Chaque mois eut ses jours déterminés: trente et trente-un, selon les mouvements de la lune. Il arriva naturellement que le dernier mois de l'année ne pouvait atteindre que vingt-huit jours pour le nombre convenu. Or, à cette époque, le mois de février était le dernier de l'année.

Pendant longtemps, du reste, il n'y eut aucune régularité dans l'ordre des mois; l'année commençait tantôt à Noël, tantôt à Pâques. Ce ne fut qu'à partir de 1563 qu'une ordonnance de Charles IX décida que l'année devait commencer le 1^{er} janvier.

On trouve, à ce sujet, dans les actes officiels de ce temps, la curieuse pièce suivante, signée du roi:

«... Voulons et ordonnons, dit le roi, qu'en tous actes, registres, instruments, contrats, édits, lettres patentes, missives et tout autres écritures privées, l'année commence dorénavant et soit comptée du premier jour du mois de janvier.»

Nous lisons dans l'Echo de la Dordogne:

Un sinistre financier, conséquence de ceux qui se sont produits à Paris, dans ces derniers temps, vient d'avoir lieu à Périgueux, où il cause une profonde sensation. Jeudi a été déclarée la faillite de la société en commandite qui s'était fondée, il y a deux ou trois ans, sous le nom de Banque du Périgord, et qui avait son siège rue St-Martin, 9. Suivant une évaluation qui doit être quelque peu exagérée, le passif serait de six millions. On cite, parmi les victimes de cette catastrophe, plusieurs habitants des plus honorables de Périgueux et du département. Pour quelques-uns, qui avaient engagé dans les opérations de l'établissement des sommes importantes, c'est la ruine complète, ou à peu près.

Nous lisons dans le Messager de Toulouse:

Ces jours-ci, vers six heures, un homme s'arrêtait sur le pont de la gare et jetait dans le canal un gros sac paraissant contenir un objet volumineux.

Bientôt on vit le sac surnager, agité par de violentes secousses. Les passants étaient inquiets et regardaient déjà notre individu de mauvais œil. Quel ne fut pas leur étonnement, quand ils virent un gros chien boule-dogue se débarrasser du sac où il était enfermé, regagner la berge à la nage et sauter au cou de son maître dénaturé. Ce dernier, cruellement mordu, se débattait en poussant des cris affreux. Les témoins de cette triste scène de vengeance eurent mille peines à maîtriser l'animal furieux et furent obligés de l'abattre à coups de canne.

Nous apprenons par le Journal de Toulouse qu'un homme vient d'être victime de son dévouement dans un récent incendie. Le nommé Dapeyron, Louis, âgé de 36 ans, qui avait suivi les pompiers sur la crête d'un mur est tombé d'une hauteur de huit mètres et a succombé à ses blessures.

Le bureau météorologique du New-York-Herald communique l'avis suivant:

Une tempête, probablement d'une grande énergie, arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne, de la France et de la Norvège, entre le 9 et le 11. Grésil et neige, du Sud-Est probablement au Nord-Ouest, bourrasques. Temps très orageux sur l'Atlantique au nord du 37° degré.

Le Petit Journal donne le moyen suivant de réduire, de plus de moitié, les frais de nourriture d'un cheval.

L'expérimentation de ce moyen est facile, surtout dans les maisons de la campagne où l'on a gardé l'habitude de faire soi-même son pain.

Au lieu de servir l'avoine en nature, — état dans lequel elle n'est digérée que partiellement, — ou en fait moudre la provision destinée aux chevaux; on ajoute à la farine quantité suffisante de levain et on confectionne des pains, qu'on fait cuire dans les conditions habituelles.

Ce pain, rassis, est coupé en menus morceaux. — Mélangé avec de la paille, il constitue pour les chevaux une alimentation bien plus nourrissante que l'avoine seule et moins échauffante.

Quant à l'économie qui en résulte, elle peut être aisément appréciée; on comprend que, grâce à une plus grande facilité d'absorption et d'assimilation, il ne faut dépenser que la moitié d'avoine et moins de fourrages que de coutume, pour entretenir les animaux en excellent état de force et de santé.

Cour d'assises du Lot.

Audience du 10 février.

Le nommé Manzieu, inculpé du crime de meurtre a été acquitté.

Il circule des pièces de 5 fr. fausses à l'effigie de Charles X portant le millésime de 1828.

Ces pièces, sont bien frappées, mais elles ne pèsent que 20 grammes, tandis que la bonne pièce de 5 fr. doit peser 25 grammes; on les reconnaît également au son mât qu'elles produisent.

Ces pièces ont dû être vidées et on a remplacé l'argent extrait par une matière étrangère.

Revue Agricole

Le correspondant dont nous parlions dans notre avant-dernière revue nous fait l'honneur de nous communiquer une expérience ingénieuse que plusieurs propriétaires de vignes font en ce moment, d'après ses conseils. Elle est basée sur ce principe, peut-être un peu absolu, que le phylloxéra ne peut vivre sur les racines d'une souche dont on aurait supprimé tout ce qui est en contact avec l'atmosphère. Cela étant admis, on coupe les ceps phylloxérés un peu au-dessous du sol, on tasse la terre au-dessus, et on laisse les choses en cet état, en ayant soin d'arracher les rejetons à mesure qu'ils se produisent, jusqu'à ce qu'on ait constaté l'absence du phylloxéra sur les racines ainsi séparées de leurs tiges. Puis, quand ce résultat sera obtenu, on laissera la vigne se reconstituer par le développement des rejetons. Bien entendu, on peut en attendant utiliser la terre à des cultures fourragères, etc.

Ce procédé est sans doute le plus sûr pour supprimer l'œuf d'hiver, qui se tient sur les parties aériennes de la souche, et qui paraît jouer un rôle essentiel dans la reproduction du phylloxéra; c'est par cette raison qu'on peut espérer détruire l'insecte dans les vignes traitées de cette manière. Il est hors de doute, d'un autre côté, que les pieds coupés sous terre repousseront; l'expérience est là pour le prouver, et on rajeunit par ce moyen plus d'une vigne épuisée. Mais si on arrache systématiquement tous les rejetons, et cela non pas une fois, mais deux et peut être trois fois, la racine persistera-t-elle à vivre, malgré tant de mutilations? Cela est douteux, et voilà, selon nous, le point faible du procédé. Un végétal est en effet un être un dans lequel chaque partie remplit une fonction nécessaire; la circulation de la sève, notamment, ne peut avoir lieu qu'à l'aide des parties aériennes de la plante; il en est de même de la respiration. Il serait peut-être possible d'obvier à cet inconvénient en laissant les rejetons se développer librement pendant la période de végétation active et ne les supprimant qu'après la chute des feuilles. Cela suffirait-il pour obtenir le résultat cherché? L'expérience seule peut répondre à cette question. Nous faisons des vœux ardents pour que tant d'efforts et de tentatives aient enfin un heureux succès.

— Voici un procédé recommandé par M. Joigneaux pour augmenter dans une notable

proportion le rendement des pommes de terre. Il consiste à coucher les tiges dès qu'elles ont acquis un certain développement. Pour les maintenir couchées on les couvre de terre, en ne laissant passer que l'extrémité des touffes. Celles-ci se remettent à pousser verticalement ; mais le coude ainsi formé ralentit la circulation de la sève, et il se passe un phénomène analogue à celui qui se produit lorsqu'on courbe les branches d'un arbre fruitier trop vigoureux, afin d'augmenter la fructification. On a constaté récemment par des expériences comparatives, le mérite de cette pratique, qui vaut la peine d'être recommandée, vu qu'elle est facile et peu coûteuse.

— Depuis longtemps quelques personnes sont dans l'usage d'entourer de marc de café les pieds de certaines plantes d'ornement. Il paraît que l'emploi de ce produit peut s'étendre beaucoup plus loin qu'on ne le croit généralement, et qu'il peut rendre de réels services à l'horticulture. Mélangé avec le terreau, il active la pousse du jeune plant de melon, et de beaucoup d'autres plantes. C'est un engrais des plus riches en matière azotée et en phosphate de chaux ; en outre il détruit radicalement les mauvaises herbes et empêche l'approche des insectes nuisibles. Ce sont là des motifs sérieux pour utiliser ce résidu, qu'on se procure aujourd'hui en grande quantité dans les hôpitaux, les cafés, etc.

BULLETIN COMMERCIAL.

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 31 fr. 25. — Seigle, 20 fr. 75. — Orge, 20 fr. 25. — Avoine, 21 fr. 00.
Vins. — La situation reste le même. Baisse sur les vins d'Italie et d'Espagne.
Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette.
 Bœufs, 1 fr. 14 à 1 fr. 64, suivant la qualité.
 Vaches, 0 fr. 96 à 1 fr. 50. id.
 Taureaux, 1 fr. 00 à 1 fr. 28. id.
 Veaux, 1 fr. 80 à 2 fr. 35. id.
 Moutons, 1 fr. 70 à 2 fr. 02. id.
 Porcs gras, 1 fr. 58 à 1 fr. 66. id.

C.....

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 4 au 11 février 1882.

Naissances.

Pélessié, Georges, rue du four Ste-Barbe.
 Lacavalerie, Louis, place Galdemard.
 Balitrand, Eugénie, rue Daurade, 7.
 Belot, Jacques, rue Nationale, 69.
 Delsol, Lucie, rue Rempart, 13.

Mariages.

Rouquié, Benjamin, et Mispoulié, Marie.

Décès.

Lugan, Jeanne, s. p., 70 ans, à St-Georges.
 Delmas, Jeanne, 20 jours, rue Jean-Capoulade, 11.
 Brun, Pierre, caporal 7^e ligne, 23 ans, célibataire, (Hospice).
 Gayet, Alexandrine, s. p., 24 ans, célibataire,

rue Portail-des-Augustin.
 Bédoué, Marie, s. p., 73 ans, à Bégoux.
 Fougères, Antoine, scieur de long, 72 ans, rue Ste-Barbe, 18.
 Marion, Claire, 42 ans, rue des Cadourques, 8.
 Couderc, Marguerite, 6 jours, Grande-Barre.
 Pécol, Pierre, charron, 79 ans, boulevard Sud.
 Marilhac, Jean, cultivat., 68 ans, aux Mathieux.
 Couderc, Françoise, s. p., 43 ans, rue St-André, 9.
 Soubirat, Marie, s. p., 60 ans, impasse Hugues de St-Cyr, 3.
 Malique, Jean, cultivateur, 71 ans, à Labarre, impasse Benechou, 8.
 Larroque, Jeanne, s. p., 77 ans, rue Nationale, 27.
 Arlotte, Louise, s. p., 59 ans, route Toulousaine, 19.
 Fourès, Antoine, 14 jours, à Cabessut.
 Girma, Félix, cultivateur, 76 ans, rue Rempart.
 Jeannot, Joseph, tailleur d'habits, 73 ans, rue Chanterrie.

Dernières Nouvelles

Paris, 10, soir.

Il y aura ce soir conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères. Les ministres sont convoqués à l'effet de s'occuper du projet de loi sur la réforme judiciaire ; mais il est probable que M. de Freycinet les entretiendra des affaires égyptiennes.

— Sur la demande du ministre de l'instruction publique, la commission sénatoriale chargée de l'examen du projet relatif à la gratuité et à l'obligation de l'enseignement, a décidé de proposer au Sénat la mise à l'ordre du jour immédiate de ce projet.

La question ne tardera donc pas à être résolue.

— Les amis particuliers de M. Gambetta disaient tout à l'heure dans les couloirs, que l'ancien président du conseil déclinait la candidature à la présidence de la commission du budget.

A ce propos, il paraît se confirmer que le retour à Paris de M. Gambetta, n'aura pas lieu avant la fin du mois.

— Le décret qui met à la retraite d'office M. Drouhet, gouverneur des établissements français dans l'Inde, vient d'être signé. Il paraîtra incessamment au *Journal Officiel*.

— Le magistrat chargé de l'instruction de l'affaire de l'Union générale a interrogé aujourd'hui MM. de Rozan et Gautheret, membres du conseil d'administration.

MM. Riant et Mayol de Luppé, ont été interrogés hier.

Bourse de Paris.

Cours du 11 février.

Rente 3 p. %	82.60
— 3 p. % amortissable	82.25
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	442.00
— 5 p. %	114.50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 9 février 1882.

La situation de place rend les cours on ne peut plus instables ; hier, il a suffi de l'arrivée en réaction des cotes étrangères et de la liquidation d'une importante position à la hausse pour que notre bourse subit un violent mouvement de baisse ; les 3 0/0 ont perdu plus d'un franc sur leurs plus hauts cours ; ils sont revenus, l'ancien à 82.15, l'Amortissable à 82.10. Le 5 0/0 à reculé à 114.50.

La situation monétaire continue à s'améliorer ; il est rentré cette semaine de grosses quantités d'or dans les caisses de la Banque de France ; ses actions ont fléchi au-dessous de 5.500 ; la baisse a fortement atteint le Foncier, la Banque de Paris, le Lyonnais, la Banque d'Escompte a été précipitée de 675 au-dessous de 600, en même temps que le 5 0/0 italien tombait de 86 à 84.25.

Les actions de la Banque nationale sont à 530. Les portefeuilles sérieux profiteront de ce bon marché exceptionnel, pour acquérir ces titres, qui offrent au capital un placement de toute sécurité et particulièrement rémunérateur. Le dividende de l'an dernier a été de 32.50 ; il ne sera pas moindre cette année-ci.

Au cours actuel, cela fait un revenu de 11 0/0. Il est à noter que la Banque nationale, qui s'abstient de toute spéculation, n'a été nullement atteinte par les derniers événements ; car, ne recevant pas de dépôts à vue, elle n'a pas à redouter ces demandes de remboursement qui suffisent parfois à ébranler les établissements les plus solides.

Les Chemins français ont subi le contre-coup de la baisse générale.

Le Suez a fléchi de 450 fr. dans la bourse d'hier.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du Dimanche 12 février.

Le Jour et la Nuit

Opéra bouffe en trois actes

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée n° 5.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

EN 5 LOTS

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés dans la commune de Castelnau-Montratier Saisis au préjudice du sieur Antoine Bonal père, et du sieur Pierre Bonal fils.

Mises à prix.

Premier lot, dix francs, ci.....	10 fr.
Deuxième lot, dix francs, ci.....	10
Troisième lot, dix francs, ci.....	10
Quatrième lot, dix francs, ci.....	10
Cinquième lot, dix francs, ci.....	10

L'adjudication aura lieu le samedi quatre mars mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi.

Les immeubles mis en vente sont situés dans la commune de Castelnau-Montratier et consistent en prés, terres labourables, bois, vignes, maison à Castelnau-Montratier, sol de maison, etc., etc., formant une contenance totale et approximative de neuf hectares.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Sabourin, avoué poursuivant, détenteur d'une copie du cahier des charges, en son Etude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enclêcher pour toute personne solvable.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

LA NOUVELLE REVUE

Politique, Economique, Scientifique et Littéraire.

La *Nouvelle Revue* a maintenant fait ses preuves.

Le succès lui est venu avec une spontanéité que n'avait encore rencontrée aucune autre publication du même genre. Les articles qu'elle a consacrés aux principales questions du jour, l'autorité acquise par sa *Chronique politique* et par ses *lettres sur la politique extérieure*, la sûreté de ses informations, la variété et les nouveautés de sa partie littéraire, les études de toute sorte auxquelles elle a ouvert librement ses pages, l'importance et la diversité des noms d'écrivains groupés dans ses sommaires, lui ont fait en quelques semaines, pour ainsi dire, une place à part dans la grande presse périodique française.

Ceux qui appréhendaient de ne trouver dans la *Nouvelle Revue* que l'écho d'un groupe particulier et l'organe d'une église fermée, savent aujourd'hui qu'ils étaient dans l'erreur. Ils ont pu constater quelle entière indépendance d'opinions et d'appréciations, quelle sincérité d'idées, quel détachement de toute prévention étroite et de tout point de vue personnel, la Direction apporte dans l'accomplissement de la tâche qu'elle a entreprise. La suite montrera de plus en plus que la *Nouvelle Revue* n'a pas d'autre but, pas d'autre ambition que d'offrir un centre de ralliement à tous les amis de la République ouverte, du gouvernement parlementaire loyalement et largement pratiqué, de la liberté économique, commerciale et industrielle, de la libre discussion et du progrès en toutes choses, en un mot de la rénovation littéraire et du complet relèvement de la France.

On s'abonne aux bureaux du *Journal du Lot*. — Un an, 56 fr. ; six mois, 29 fr. ; trois mois, 15 fr.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catos.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} V^e de Valon, à CATOS, (Lot).

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Étude de M^e Jean CARAYON, notaire à Castelnau-Montratier (Lot).

VENTE EN DEUX LOTS

En l'Étude et par le ministère de M^e CARAYON, notaire audit Castelnau-Montratier

DE DIVERS IMMEUBLES

Appartenant à dame Marie-Anne RIGAL, épouse de Jean LACROIX, domiciliés à Bordeaux, rue de l'Observance, n° 15.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 5 mars 1882, à 1 heure de relevée, en l'Étude de M^e Carayon, notaire à Castelnau-Montratier.

Suivant jugement rendu le dix août, mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, le tribunal de première instance de Bordeaux, sur la requête à lui présentée par ladite dame Lacroix, a autorisé la vente aux enchères publiques :

1^o De la contenance fixe de vingt-huit ares dotale à ladite dame Lacroix, sise dans le haut de la terre de St-Martin, commune de Castelnau-Montratier, en même temps que la vente du surplus paraphernal de ladite terre de St-Martin, et 2^o d'une maison et patus contigus, situés audit Castelnau, aussi dotaux à ladite dame.

En conséquence et à la requête de ladite dame Rigal, épouse Lacroix, il sera procédé le dimanche, cinq mars, mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de relevée, en l'é-

tude et par le ministère de M^e Carayon, notaire audit Castelnau, à la vente des immeubles dont s'agit et dont la désignation suit, telle qu'elle a été insérée au cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et déposé en l'étude de M^e Carayon, notaire, où toute personne peut en prendre connaissance sans déplacement.

Désignation :

PREMIER LOT.

Un article de terre labourable et vigne situé au lieu de St-Martin, commune de Castelnau-Montratier, faisant partie des numéros 619, 620 et 621, section K, de la matrice cadastrale de cette commune, et d'une contenance de un hectare quatre-vingt-quinze ares trente-cinq

centiares. Dans ladite contenance le numéro 619 entre pour vingt-deux ares soixante centiares, le numéro 620 pour un hectare vingt-deux ares quatre-vingt-quinze centiares, et le numéro 621 pour quarante-neuf ares quatre-vingt centiares.

DEUXIÈME LOT.

Une maison et patus contigus, situés à Castelnau-Montratier, compris sous le numéro 185, section K, de ladite matrice cadastrale, et d'une contenance de un are dix centiares.

MISES A PRIX

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix fixées par le jugement ci-dessus énoncé, savoir :

Pour le premier lot, sur la mise à prix de quatre mille francs ci. 4,000 fr.

Pour le deuxième lot sur la mise à prix de trois mille cinq cent francs ci. 3,500 fr.

Fait et rédigé le présent placard par moi notaire soussigné, commis suivant ordonnance de Monsieur le président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré.

Castelnau, le huit février mil huit cent quatre-vingt-deux.

Signé : JEAN CARAYON.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^o Reçu un francs quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

Francis Pontié

BOULEVARD SUD ET RUE FÉNELON A CAHORS.

On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leurs achats.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de traiter, comme fin de saison, quelques affaires importantes, à des prix extraordinaires de bon marché. Elles offrent un si grand intérêt et présentent des avantages de prix tellement exceptionnels, que je crois nécessaire de les signaler à ma nombreuse clientèle, afin que, même sans besoin, elle puisse en profiter.

Permettez-moi de solliciter la faveur de votre visite, qui vous mettra à même d'apprécier les avantages incontestables que je vous offre.

Veuillez agréer mes salutations respectueuses.

J. FONTÈS, directeur de la maison.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Un lot de robes fantaisie, valeur 0 fr. 60 à.....	0 30 le m.	Velours soie noir uni, larg. 0 ^m 50, valeur 12 fr. à.....	7 50 le m.	Calicot et toile coton pour chemises, depuis 0 fr. 50 le mètre à 1 fr. 25.
Un lot de robes fantaisie, id. 1 fr. 25 à.....	0 60 —	Id. damassé id., larg. 0 ^m 50, valeur 13 fr. à.....	8 75 —	Indiennes et cretonnes meubles, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Un lot de cachemires drapés pure laine, nuances nouvelles, larg. 1 ^m 10 et 1 ^m 20, valeur 2 fr. 75 à.....	1 95 —	Id. moire, larg. 0 ^m 50, valeur 10 fr. à.....	5 95 —	Serviettes de toilette, depuis 5 fr. la douzaine.
Drap melton pour robes, larg. 1 ^m 30, valeur 2 fr. à.....	1 25 —	Satin damassé pur soie, larg. 0 ^m 57, valeur 9 fr. à.....	6 00 —	Un lot de services de table damassés, pur fil, de 12 couverts, avec la nappe écrue, valeur 30 fr., à 17 fr.
Molletons unis et rayés, pur laine, larg. 1 ^m 30, valeur 3 fr. à.....	1 95 —	Grand choix de tissus pour deuil, depuis 1 fr. le mètre.		Un lot de services blanchis, satin pur fil, dessin riche, 12 couverts, avec la nappe, valeur 50 fr., à 29 fr.
Drap de dames, nuance nouvelle, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. à.....	3 50 —	Cachemire, mérinos, Barpoor, Bengaline, etc.		Grand choix de toiles fil en tous genres, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Satin soleil et Radhamès, larg. 1 ^m 20, valeur 8 fr. 25 à.....	3 75 —	Grand choix de draperies fantaisie pour costumes d'hommes, depuis 5 fr. le mètre, 15 fr le costume complet.		Cretonne 3/4 blanchie, largeur 2 m. 40 c., valeur 6 fr., à 4 fr.
Cachemire de soie noir, larg. 0 ^m 60, valeur 7 fr. à.....	4 00 —	Drap taupeline, castor, satin noir pour costume de cérémonies et soutanes pour prêtres.		Grand assortiment de mousselines pour rideaux, depuis 0 fr. 35 le m.
id. id. larg. 0 ^m 62, valeur 9 fr. à.....	5 90 —	La maison indique un bon tailleur pour les costumes d'hommes et soutanes d'ecclésiastiques (coupe garantie).		Confections pour dames, hautes nouveautés vendues à 40 % de rabais.
Satin soie noir, larg. 0 ^m 57, valeur 8 fr. à.....	3 25 —	Grand assortiment de tapis d'appartements et d'églises, depuis 1 f. à 10 f. le m.		
Satin Radhamès, larg. 0 ^m 58, valeur 8 fr. à.....	6 00 —			
Satin Duchesse, larg. 0 ^m 60, valeur 12 fr. à.....	7 75 —			

SPÉCIALITÉ de Nouveautés riches pour corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et cachemire français, Soieries en tous genres, Confections, Dentelles, Fourrures, Manchons, etc.

ENVOI FRANCO DANS TOUT LE DÉPARTEMENT, A PARTIR DE 20 FRANCS.

PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS : Deux belles gravures.

PÉPINIÈRES SÉGUÉLA

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomenteux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistants au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET,

Rue de la Banque, 1, CAHORS.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc

SOLIDITÉ. ELÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Elixir de Zénobie
20 ANS DE SUCCÈS
LA COULEUR DES CHEVEUX
ultra
SEULE PARFAITE
POUR RÉTABLIR
non
Le n'est pas une teinture, mais une lotion bienfaisante qui agit et fortifie la chevelure en recolorant.
SEULS DÉPÔTS EN FRANCE :
M. SEGUY, rue liquidats, BORDEAUX
M. LAFITE, rue de la République, NANTES
M. LAFITE, rue de la République, NANTES
M. LAFITE, rue de la République, NANTES
Se trouve à Cahors, chez Breil, parfumeur, boulevard Nord; Dides, aîné, boulevard Sud.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
de RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Don MAGUÉRON FLEUR
IN VENTE 1373 PAR LA MAISON
EN L'AN 1873
Pharmacie 1373, rue de la République, NANTES
Agent général : **SEGUY**, 2, Bordeaux
Se trouve à Cahors, chez M. BREIL, conf. boule. nord

Magasin de Fleurs artificielles.

MARE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

MAISON IZARN, BOULEVARD SUD, 9.



Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'autel or; Frange or et argent. Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Four-nitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porce-laine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives, Lanternes vénitiennes, Feux d'artifice.

Le Propriétaire-Gérant A. Laytout.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécia-lités de France et de l'étranger.

Pharmacie Centrale de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux mi-nérales françaises et étrangères

SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nom-breuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabrique et promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, dé-fiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers.— Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et an-cien — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux-

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINÉ élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, ren-force la voix et les poumons et est indispen-sable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MECERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC.

EN VENTE à la librairie HACHETTE et C^e Boulevard St-Germain, 79, Paris.

CARTE DE FRANCE

A L'ÉCHELLE DE $\frac{1}{100,000}$

Chaque des 85 feuilles ACTUELLEMENT PUBLIÉES SE VEND ISOLÉMENT 75 centimes.

DRESSÉE PAR LE SERVICE VICINAL PAR ORDRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
LES QUATRE-VINGT-TROIS FEUILLES CI-DESSOUS DÉSIGNÉES SONT EN VENTE

Saint-Quentin, Péronne. — Chauny. — Soissons, Compiègne, Villers-Cotterets. — Grépi-en-Valois. — Coulommiers, Maux. — Guise. — Laon. — Fisme. — Château-Thierry. — Montmirail. — Vervins. — Château-Porcien. — Avesnes. — Senlis. — Cambrai. — Le Cateau. — Romilly-sur-Seine. — Douvres-la-Délivrande. — Ile de Noirmoutier (nord). — Ile de Noirmoutier (sud). — Ile d'Yeu. — Pornic. — Challans. — Saint-Gilles. — Les Sables d'Olonne. — Nantes. — Montaigu. — La Roche-sur-Yon. — Luçon, Talmon. — Cholet. — Les Herbiers, Pouzanges. — Chantonay — Luçon, Fontenay-le-Comte. — Parthenay. — Niort. — Reims. — Reims (sud), Epernay. — Vertus. — Tours. — Sainte-Maure. — Lussac. — Confolens. — Rochechouart. — Montmorillon. — Bellac. — Limoges. — Aigurande. — La Sou-teraine. — Bourgueuf. — Aubusson. — Provins. — Nogent-sur-Seine. — Bayeux. — Bressuire. — Le Mans (sud). — Le Havre (nord). — Le Havre (sud). — Nontron. — Loches. — Pithiviers. — Château-Landon. — Montreau. — Florac. — Mezières-Charleville. — Rethel. — Châlons-sur-Marne. — Sedan. — Amboise. — Saint-Yricix. — Valençay. — Vouziers. — Hautes-Rivières. — Stenay. — En-virons de Paris. — Château-du-Loir. — Romorantin. — Fontainebleau. — Chaumont. — Nogent-le-Rotrou. — Vendôme. — Etampes. — Wassy.